ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ONF

Question écrite n° 100497

Texte de la question

M. Joël Giraud attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur les inquiétudes exprimées par les communes forestières, au travers de leur Fédération nationale, relatives à la publication d'une note, rédigée sans aucune concertation, pour le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie intitulée « Pistes de réforme de la politique forestière française ». La note soutient que le modèle économique de l'ONF est discutable et pourrait être revu. Elle vise à remettre en cause la gestion publique des forêts communales. Elle propose ainsi de privatiser toutes les activités rentables ou équilibrées, à ne conserver dans le champ de compétences de l'ONF que les activités déficitaires et à privatiser la gestion forestière. Le rôle de l'ONF serait ainsi recentré sur des activités de contrôle et de régulation et de production des services non marchands. Ces propositions risquent d'entraîner la privatisation de la gestion forestière et la marchandisation des services sociétaux et environnementaux rendus par les forêts, font courir le risque de disparition de l'un des derniers services publics en milieu rural et mettent à mal la gestion durable du patrimoine forestier des communes. Il lui demande les mesures que le Gouvernement entend adopter afin de répondre aux inquiétudes des communes forestières et de parvenir à un accord avec la Fédération nationale des communes forestières et l'ONF quant au contenu du futur contrat État-ONF pour la période 2012-2017.

Texte de la réponse

L'Office national des forêts (ONF), gestionnaire de près de 25 % de la surface forestière nationale, est un acteur essentiel de notre politique forestière. Il assure, en lien avec nos communes forestières, la mise en valeur de notre patrimoine forestier, le 3e d'Europe. À Urmatt, en mai 2009, le Président de la République a souhaité donner un nouvel élan à notre filière forêt-bois en lançant un plan ambitieux destiné à accroître sa capacité de production, dans le respect de l'impératif de gestion durable de la ressource. Dans le prolongement, il a confié à M. Hervé Gaymard, président de l'ONF, le soin de réfléchir à l'avenir de cet établissement et à sa place dans ce cadre rénové. Remis au Président de la République en octobre 2010, le rapport de M. Gaymard préconise le maintien du régime forestier, une stabilité de l'environnement institutionnel ainsi que le maintien du statut d'établissement public à caractère industriel et commercial de l'ONF. C'est dans ce contexte qu'ont été engagés les travaux d'élaboration du prochain contrat d'objectifs entre l'État et l'Office, pour la période 2012-2016. Ces travaux donnent lieu à une large concertation avec l'ensemble des acteurs de la filière et toutes les composantes du personnel de l'ONF. Le Gouvernement n'envisage, dans ce cadre, aucune privatisation ni de l'ONF ni des forêts communales ou domaniales. Il est attaché au maintien du régime forestier aussi bien qu'à la mission de service public qu'assure l'ONF au bénéfice de nos communes. À cet égard, la note de travail interne sur la forêt rédigée en décembre 2010 par la direction générale du Trésor ne préjuge en rien des orientations qui seront au final arrêtées. La question du financement du régime forestier fait bien évidemment l'objet d'un examen, destiné à identifier les conditions de son équilibre, en étroite concertation avec les représentants des communes forestières. Le maillage territorial de l'ONF et la place des communes forestières dans sa gouvernance seront discutés dans les mêmes conditions.

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE100497

Données clés

Auteur : M. Joël Giraud
Circonscription : Hautes-Alpes (2e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 100497
Rubrique : Bois et forêts
Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire
Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 février 2011, page 1626
Réponse publiée le : 5 avril 2011, page 3350